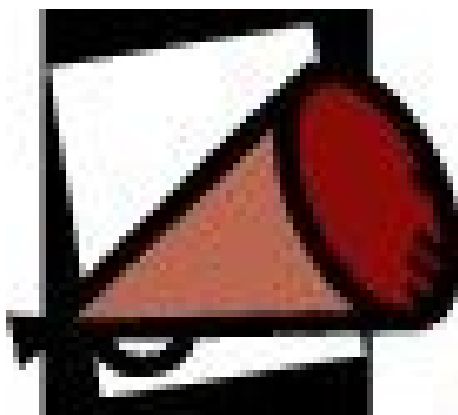


<https://www.pressegauche.org/Prime-de-1-000-pour-certain-e-s-intervenant-e-s-des-centres-jeunesse-L-APTS>



**Prime de 1 000 \$ pour  
certain-e-s intervenant-e-s des  
centres jeunesse - L'APTS  
dénonce l'instrumentalisation**

**de l'état d'urgence sanitaire**

Publication date: jeudi 5 août 2021

**contrer le manque de  
main-d'oeuvre en protection de**

**la jeunesse**

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

- Communiqués -

**LONGUEUIL, QC, le 5 août 2021 - Bien qu'elle ne s'oppose pas à une bonification financière pour les intervenant·e·s qui travaillent en centre jeunesse, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) tient à dénoncer l'instrumentalisation que fait le gouvernement Legault de l'état d'urgence sanitaire afin de combler le manque de main-d'oeuvre qui sévit présentement en protection de la jeunesse.**

« Il est inacceptable que le gouvernement utilise les pouvoirs d'exception que lui confère l'état d'urgence sanitaire pour régler un problème d'attraction et de rétention de la main-d'oeuvre en centre jeunesse car ce dernier n'a aucun lien avec la pandémie. Seule l'amélioration des conditions de travail pourra le résoudre et cela doit passer par une entente avec l'APTS et non par des primes décidées arbitrairement par le gouvernement. Cette attitude autocratique du gouvernement Legault est un manque flagrant de respect envers les structures encadrant les relations de travail au Québec et démontre la vision à courte vue du gouvernement lorsqu'il s'agit de régler des problèmes de fond dans le réseau de la santé et des services sociaux », a déclaré Josée Fréchette, vice-présidente de l'APTS.

Cette décision prise à la va-vite afin de tenter de réduire les listes d'attente qui ont explosé au cours des dernières semaines en protection de la jeunesse brime les autres secteurs des centres jeunesse, exclus d'emblée du versement de la prime « escalier », qui peut atteindre jusqu'à 1 000 \$ par mois.

« Ce qui est sidérant, c'est que les intervenant·e·s des centres de réadaptation, qui hébergent et prennent soin des jeunes les plus vulnérables de la DPJ de jour comme de nuit, n'ont pas droit à cette nouvelle prime. Pourtant, ce secteur subit tout autant que les autres les conséquences de l'exode de la main-d'oeuvre qui frappe la protection de la jeunesse. Le ministre Carmant doit s'expliquer publiquement sur les raisons qui l'ont mené à exclure des milliers de travailleuses et de travailleurs qui tiennent à bout de bras l'avenir de nos enfants vulnérables. Ce faux pas aurait pu être évité s'il avait pris soin de nous contacter avant d'agir. Nous voulons travailler avec le gouvernement pour trouver des solutions, encore faut-il qu'il ait la même volonté », a poursuivi Josée Fréchette.

Pour l'APTS, la création d'une prime au moyen d'un arrêté ministériel découlant de l'état d'urgence entraîne des insatisfactions dans les secteurs des autres missions du réseau, qui sont également aux prises avec des listes d'attente effroyablement longues.

« Récemment, le gouvernement a décidé d'octroyer des contrats lucratifs aux cliniques médicales privées qui font des examens d'imagerie médicale au lieu de miser sur les technologues du réseau public pour rattraper les retards causés par la pandémie. Pourquoi ne leur offre-t-on pas les mêmes avantages qu'aux travailleur·euse·s des centres jeunesse ? Et aux technologues en radio-oncologie qui sont débordées ? Pourquoi ne pas leur verser une prime d'assiduité allant jusqu'à 1 000 \$ comme à leurs collègues en protection de la jeunesse ? Au lieu de mettre en place une stratégie pour diminuer les listes d'attente dans tous les secteurs, en concertation avec les personnes représentant ceux et celles qui procurent les soins et les services à la population, le gouvernement y va à la pièce - superficiellement et à court terme - et crée de plus en plus d'insatisfaction dans le réseau de la santé et des services sociaux. C'est désolant », a conclu la vice-présidente de l'APTS.